# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

## ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **CANTON DE ROYAN**

#### **COMMUNE DE ROYAN**

ST nº 99.016

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 15 Février à 9 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

## DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

5 Février 1999

5 Février 1999

**ETAIENT PRESENTS**: MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, M1le BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, M1le ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETI, Mme PELTIER, M. SIMONNET, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** : M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS

M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER

M. POTENNEC représenté par M. DENIS

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT et BUJARD

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 28 Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Z.A.E.C. - Aliénation de terrain au profit de M. MICHAS

**VOTE** : UNANIMITE

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains dans le cadre de la Z.A.E.C.

Monsieur MICHAS Jean-Pierre, demeurant 56, rue André Marie AMPERE 17200 ROYAN vient de manifester son intention d'acquérir pour les besoins de son entreprise (SARL TRANS-MAT), une parcelle de terrain, cadastrée section CI n° 654 au lieudit "Derrière le Pont" d'une superficie de 1.200 m2, sous les charges et conditions ordinaires, moyennant le prix global hors taxes de QUATRE VINGT DIX MILLE FRANCS (90.000 Francs).

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté, par promesse d'achat en date du 21 Septembre 1998, le prix de cession fixé à 75 F. H.T. le mètre carré.

Le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- VU les plans des lieux et parcellaire,
- VU la promesse d'achat souscrite par Monsieur MICHAS demeurant 56, rue André Marie AMPERE 17200 ROYAN le 21 Septembre 1998,
- VU l'avis de la Commission chargée de l'examen des demandes de Permis de Construire
  - VU l'avis des Domaines en date du 4 Août 1998,
- Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

#### DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de Monsieur MICHAS, demeurant 56, rue André Marie AMPERE, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1.200 m2, cadastrée section CI n° 654, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix unitaire de soixante quinze francs (75 F.) hors taxes le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de QUATRE VINGT DIX MILLE FRANCS (90.000 F.),
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me PAGEOT 1, Boulevard de Cordouan 17200 ROYAN, Notaire de l'acquéreur,
- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la date de signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents, Pour extrait conforme,

Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 19 Février 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,